

**DECISION n° CTRL/2017/07 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime**

La directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du Code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.622-50,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'Etablissement,

Vu la décision n° CTRL/2017/06 du 22 septembre 2017 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

**DECIDE**

**Article 1 :**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2017/06 susvisée, le nom de Madame Nathalie CADOR est supprimé de la liste des agents énumérés pour la région Bretagne.

**Article 2 :**

A l'annexe de la décision n° CTRL/2017/06 susvisée, le nom de Madame Adeline CADOR est ajouté à la liste des agents énumérés pour la région Bretagne.

**Article 3 :**

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 2 octobre 2017

Christine AVELIN